



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1151

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendie - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havad (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1151**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), propriété de la Communauté urbaine, est un établissement recevant du public de première catégorie ouvert en 1976 dans lequel transitent en moyenne 60 000 personnes par jour. Il est ouvert 24 heures/24, 7 jours/7 (certains accès sont fermés 4 heures par nuit).

Les quinze dernières années passées dans une perspective de démolition du CELP ont considérablement retardé les investissements nécessaires à la pérennité du bâtiment.

La programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 a pris en compte le renouvellement des gros équipements techniques vétustes et non-conformes dont la rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendies.

L'installation actuelle du CELP assure la collecte et le traitement de toutes les informations liées à la sécurité incendie et effectue les fonctions nécessaires à la mise en sécurité du public de l'établissement. Ce système date de 15 ans et couvre les 100 000 mètres carrés de planchers répartis sur 6 niveaux. Au niveau 2 des commerces, l'installation est renforcée pour surveiller à la fois chaque commerce et la galerie marchande.

L'installation est composée de 175 déclencheurs manuels d'alarme, 480 détecteurs automatiques d'incendie (fumée, chaleur, flammes), d'un centralisateur de mise en sécurité incendie et d'un ensemble de diffusion du signal d'évacuation.

Depuis 15 ans, la réglementation a évolué et interdit la technologie actuelle des détecteurs incendie du Centre d'échanges qui comportent des éléments radioactifs. Les nouvelles technologies de détection ne sont pas compatibles avec le centralisateur de mise en sécurité existant. De plus, le nombre de hauts parleurs est insuffisant pour une diffusion efficace du message d'évacuation du bâtiment et leur câblage n'est plus conforme à la réglementation en vigueur. Il convient donc de mettre en conformité l'installation de cet établissement recevant du public.

L'installation à réaliser doit être conforme à la réglementation et sera soumise à validation de la commission départementale de sécurité compétente.

Les travaux à réaliser comprennent la mise en place du nouveau système puis la dépose de l'installation existante. L'opération à réaliser est estimée comme suit :

Prestations et travaux	Montants (en € TTC)
- prestations intellectuelles externes faites par le contrôleur technique et le coordinateur Système de sécurité incendie (SSI)	26 000
- prestations de l'entreprise (y compris travail de nuit et de week-end possible)	
- achat de matériel : têtes de détection, câbles résistants au feu, centrale d'alarme et centralisateur de mise en sécurité, bouton bris de glace, goulotte et moulure plastique pour descente de câbles, chemin de câble en complément de ceux existants	258 000
- main d'œuvre pour installation du matériel neuf	404 000
- main d'œuvre de dépose de l'ancienne installation après mise en service de la nouvelle	86 000
- prestations intellectuelles : programmation de la centrale, élaboration des plans d'exécution et de récolement, notice, formation du personnel Communauté urbaine au pilotage de la nouvelle installation	43 000
- imprévus et aléas de chantier (exemple : impossibilité de passage des câbles dans les réservations existantes accessibles qu'après dépose du faux plafond d'une hauteur de 6 à 9 mètres)	43 000
total	860 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendie du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 "Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement", sur l'opération n° 2090 pour un montant total de 860 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 400 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 460 000 € TTC en dépenses en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.